

Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

## Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
en fonction : 23

Conseillers  
présents : 14

### **OBJET : Demandes de subventions.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEER ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTEER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Christine DIESCHOUK ; Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- 100 euros pour le Secours Populaire Français.  
(A l'unanimité)
- 350 euros pour l'association « Une rose un espoir – Secteur Carling-L'hôpital ».  
(A l'unanimité)
- 435.30 euros (0.15€ \* 2902 Hab) pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir auprès du Conseil Départemental de la Moselle.  
(A l'unanimité)

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 23 novembre 2023

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23 novembre 2023

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
présents : 14

**OBJET : Encaissement de chèques pour la création du bulletin  
municipal.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Christine DIESCHOUK ; Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Le maire expose au conseil municipal,

Dans le cadre de la création du bulletin municipal, la ville de Ham-sous-Varsberg fait participer financièrement les entreprises locales. En échange elles bénéficient d'un encart publicitaire au sein du bulletin municipal.

La ville souhaite réceptionner ces sommes par chèque.

Le maire propose au conseil municipal d'accepter l'encaissement de ces chèques.

Le conseil municipal  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte : l'encaissement des chèques liés aux encarts publicitaires du bulletin municipal par la ville de Ham-sous-Varsberg.

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 23 novembre 2023  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23 novembre 2023  
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
présents : 14

**OBJET : Délibération autorisant l'autorité territoriale à signer la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Missions Interim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Christine DIESCHOUK ; Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

CONSIDÉRANT que l'article L452-44 du Code général de la fonction publique prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article L452-30 du Code général de la fonction publique et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, Monsieur le maire de la commune de HAM-SOUS-VARSBERG propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Monsieur le maire de la commune de HAM-SOUS-VARSBERG présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par Monsieur le maire de la commune de HAM-SOUS-VARSBERG,
- AUTORISE Monsieur le maire de la commune de HAM-SOUS-VARSBERG ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- AUTORISE Monsieur le maire de la commune de HAM-SOUS-VARSBERG à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 23 novembre 2023  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23 novembre 2023  
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
présents : 14

**OBJET : Désignation de l'estimateur de dégâts de gibier rouge.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) avant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Christine DIESCHOUK ; Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Dans le cadre du renouvellement du bail de la chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033, il est demandé au conseil municipal de désigner l'estimateur de dégâts de gibier rouge.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer Monsieur Pascal GRZELEC domicilié au 10 rue de la forêt à CREUTZWALD en qualité d'estimateur de dégâts de gibier rouge.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne Monsieur Pascal GRZELEC domicilié au 10 rue de la forêt à CREUTZWALD comme estimateur de dégâts gibiers rouges.

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 23 novembre 2023  
Tous les membres présents ont signé au registre  
Ham-sous-Varsberg, le 23 novembre 2023  
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
présents : 14

**OBJET : Renouvellement du bail de chasses 2024-2033 - Frais mis à la charge des parties.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTEK

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Christine DIESCHOUK ; Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Dans le cadre du renouvellement du bail de la chasse communal pour la période du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur les frais de procédure de location, droits, taxes et redevances.

La proposition de répartition de ces frais sont les suivants :

- Frais de publicité partagés pour moitié par la commune et le locataire de la chasse
- Les droits, taxes et redevances de toute nature découlant de l'application normale des dispositions légales et réglementaires seront payés par le locataire.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte la répartition des frais mis à la charge des parties.

- Frais de publicité partagés pour moitié par la commune et le locataire de la chasse
- Les droits, taxes et redevances de toute nature découlant de l'application normale des dispositions légales et réglementaires seront payés par le locataire.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 23 novembre 2023  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23 novembre 2023  
Le Maire, Edmond BETTINGER





Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
présents : 15

**OBJET : Projet de création d'une aire ludique et sportive à la clairière.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Le projet a pour objet de créer une aire ludique et sportive à la clairière, en forêt de Ham-sous-Varsberg. Les différentes zones mises en place permettent une utilisation par toutes les tranches d'âges et permettent de cibler divers aspects de l'épanouissement des utilisateurs (proprioception, équilibre, sport, motricité, ...) Le mobilier installé est prévu pour s'intégrer et respecter la nature. Les éléments sont conçus en bois de robinet 100% recyclable.

La clairière est une zone centrale dans la forêt, située au carrefour du chemin vers Guerting, vers Creutzwald et vers les écoles hamoises.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Permettre aux administrés de profiter d'une zone dans la forêt de Ham-sous-Varsberg
- Augmenter l'affluence et l'attractivité dans la forêt
- Agrémenter les promenades et les courses des administrés
- Donner vie à la clairière en créant cette zone de rencontre
- Permettre aux enfants de découvrir la biodiversité
- Permettre aux écoles de profiter d'installations lors des sorties en forêt

Vu le terrain cadastré parcelle 03 section 06 situé à Ham-sous-Varsberg.

Vu le plan de financement prévisionnel du projet « Création d'une aire ludique et sportive à la clairière ».

Coût des travaux HT		59.594,00 €
Subvention DETR	40 %	23.837,60 €
FCTVA		9.775,80 €
Reste à la charge de la commune		35.756,40 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

M. Valentin Beck prend la parole : Au vu des projets d'investissements présentés lors de ce conseil municipal, je crains que la commune soit à nouveau contrainte d'augmenter les taxes foncières. Mon avis sur le sujet : en solidarité envers les habitants touchés de plein fouet par la vie chère, nous devrions réduire les dépenses investissements, afin de veiller à ne pas taxer encore davantage nos concitoyens

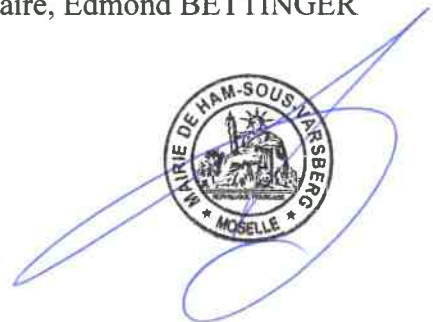
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif DETR,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 23.11.2023  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23.11.2023  
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
présents : 15

**OBJET : Projet de réfection intérieure de la mairie.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Le projet a pour objet d'effectuer une réfection intérieure de la mairie.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Améliorer l'accueil des usagers
- Créer une ambiance de travail sereine pour les « utilisateurs » de la mairie
- Permettre d'optimiser l'espace de travail
- Améliorer la sécurité du personnel
- Réduire les risques d'accidents du travail

Vu le terrain cadastré parcelle 27 section 01 situé à Ham-sous-Varsberg.

Vu le plan de financement prévisionnel du projet « Réfection intérieure de la mairie ».

Coût des travaux HT		28.369,20 €
Subvention DETR	40 %	11.347,68 €
FCTVA		4.653,68 €
Reste à la charge de la commune		17.021,52 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif DETR,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 23.11.2023  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23.11.2023  
Le Maire, Edmond BETTINGER



*(Handwritten signature in blue ink)*

Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
en fonction : 23

Conseillers  
présents : 15

**OBJET : Projets : Fonds de concours.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents :** M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration :** Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTER

**Absent (s) excusé (s) :** Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas WEBER.

**Fourniture et installation d'un lave-vaisselle capot :**

Dans le cadre de l'utilisation de la salle socio-culturelle, le conseil municipal décide de l'installation d'un lave-vaisselle capot qui permettra une utilisation plus facile, plus rapide et de générer une diminution des coûts énergétiques.

Fourniture et installation d'un lave-vaisselle capot : 3.802,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours	1.901,00 €	(50,00 %)
--------------------	------------	-----------

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 1.901,00 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

**Passage du parc de luminaires d'éclairage public à la technologie Led :**

Le Conseil Municipal décide le passage du parc de luminaires d'éclairage public à la technologie Led.  
Passage du parc de luminaires d'éclairage public à la technologie Led : 96.000,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond vert	48.000,00 €	(50,00 %)
- Fond de concours	24.000,00 €	(25,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 24.000,00 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

**Fourniture et installation de caméras de vidéoprotection au complexe sportif :**

Le Conseil Municipal décide de la fourniture et installation de caméra de vidéoprotection au complexe sportif.

Fourniture et installation de caméras de vidéoprotection au complexe sportif : 5.491,50 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours	2.745,75 €	(50,00 %)
--------------------	------------	-----------

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 2.745,75 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

**Acquisition d'un aspirateur à feuilles :**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un aspirateur à feuilles.

Acquisition d'un aspirateur à feuilles : 4.720,00 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours	2.360,00 €	(50,00 %)
--------------------	------------	-----------

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 2.360,00 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

**Réhabilitation de l'appartement au 10 rue de la Forêt :**

Le Conseil Municipal décide de réhabiliter l'appartement au 10 rue de la Forêt.

Réhabilitation de l'appartement au 10 rue de la Forêt : 38.248,28 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours	19.124,14 €	(50,00 %)
--------------------	-------------	-----------

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 19.124,14 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

**Acquisition de deux armoires dont une coupe-feu :**

Le Conseil Municipal décide d'acquérir deux armoires dont une coupe-feu.

Acquisition de deux armoires dont une coupe-feu : 2.721,27 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours 1.360,63 € (50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 1.360,64 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

**Création d'un cheminement piétonnier sur le RD72C :**

Le Conseil Municipal décide de la création d'un cheminement piétonnier sur le RD72C.

Création d'un cheminement piétonnier sur le RD72C : 28.198,90 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Amissur 8.450,00 € (30,00 %)

- Fond de concours 9.874,45 € (35,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 9.874,45 € H.T. (35,00 %) APRES SUBVENTIONS.

**Création de quatre cellules commerciales et de trois appartements :**

Le Conseil Municipal décide de valider les trois avenants au marché de création de quatre cellules commerciales et de trois appartements. Ces travaux comprennent la confection de la dalle de la terrasse de l'appartement 3, la confection en fourniture et pose d'une rampe PMR en béton armé, l'installation de cloisons, l'installation de faux-plafonds, le rattrapage de dalle sous la scène et la fourniture et pose de carrelage.

Création de quatre cellules commerciales et de trois appartements : 41.974,50 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fond de concours 20.987,25 € (50,00 %)

LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 20.987,25 € H.T. (50,00 %) APRES SUBVENTIONS.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter le fond de concours et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 23 novembre 2023

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23 novembre 2023

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
en fonction : 23

Conseillers  
présents : 15

**OBJET : Décision modificative N° 1 du Budget Primitif 2023.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Afin d'émettre les écritures comptables liées au remboursement de la subvention Amissur il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits suivant :

au compte 1342, dépense d'investissement pour un montant de + 5 000,00 €  
au compte 1641, dépense d'investissement pour un montant de – 5 000,00 €

Le maire propose au conseil municipal de valider cette décision modificative.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la décision modificative.

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 23 novembre 2023  
Tous les membres présents ont signé

Ham-sous-Varsberg, le 23 novembre 2023  
Le Maire, Edmond BETTINGER





Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
en fonction : 23

Conseillers  
présents : 15

**OBJET : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57  
au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

- VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et du Ministre de l'Action et des Comptes Publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- VU l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU le décret n° 2015- 1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU l'avis favorable du comptable public,

CONSIDERANT que :

- l'instruction budgétaire et comptable M57 a été conçue pour permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux ;
- que l'instruction M57 est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) ;
- qu'une généralisation de l'instruction M57 à toutes les catégories de collectivités locales devrait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- qu'il apparaît pertinent, pour la commune de Ham-sous-Varsberg, compte tenu d'une part de l'intérêt d'utiliser une nomenclature budgétaire et comptable renouvelée, et d'autre part du calendrier budgétaire 2023, d'adopter la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- que conformément à l'article 1 du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, la commune a sollicité l'avis de Madame DESANTIS, comptable public, et que cet avis est favorable ;

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

- d'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature (préciser aménagée -3500 habitants) vote par chapitre ;
- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Ham-sous-Varsberg ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 23 novembre 2023

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23 novembre 2023

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

## Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
présents : 15

**OBJET : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage, par anticipation, à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de Ham-sous-Varsberg est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Vu l'article 12121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 23 novembre 2023  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23 novembre 2023  
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
présents : 15

**OBJET : Droits de fermage sur propriété de la Commune.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

L'E. A. R. L. du Granroupelstouden, gérant Monsieur Guy GERONIMUS de Coume, exploite actuellement 436 ares de propriété appartenant à la Commune.  
La Ferme du Château, gérant Madame Christiane SCHIRRA MULLER de Ham-sous-Varsberg, exploite actuellement 293 ares de propriété appartenant à la Commune.  
La Ferme ESCH, gérant Monsieur Denis ESCH de Coume, exploite actuellement 47 ares de propriété appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal décide de réclamer le versement d'un droit de fermage après récolte de l'année en cours et d'inclure le transfert des droits à paiement de base, à raison de 0.78 €/are (0.74 €/are en 2022 indice 2023 + 5.63%).

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 23 novembre 2023  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23 novembre 2023  
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
présents : 15

**OBJET : Incorporation dans le domaine communal des routes du lotissement « Les Papillons » (Axe Bâtiment).**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Monsieur le Maire expose :

Les propriétaires du lotissement « Les Papillons », à savoir, SARL Les Papillons et SARL Axe Bâtiment ont tous deux cessé toute fonction et placé en liquidation judiciaire simplifiée. En qualité de liquidateur l'étude Koch et Associés ont transmis une demande de transfert de la voie d'accès du lotissement au domaine public.

Après avoir constaté que la voirie et les réseaux étaient dans un état correct (réseaux inspectés par le SMIASB et le SIE), Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer :

- Sur la reprise, à l'euro symbolique, de la voirie du lotissement « Les Papillons » appartenant à la société Axe Bâtiment, soit la parcelle suivante :

Section 11, parcelles n° 199 : 12.87 a

- De faire réaliser cette cession par acte authentique par devant l'étude de Mes F. PEFFERKORN, B. BAILLOT et M. THINES, notaires associés.

- De l'autoriser à signer tous les documents et actes afférents à cette affaire.
- Les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lorsque les lotissements sont totalement achevés et en conformité, la commune prend à sa charge les voiries et les réseaux internes des dits lotissements.

Aujourd'hui, le lotissement « Les Papillons » est dans cette situation et proposition est faite au conseil municipal d'intégrer les voiries et les réseaux de ce lotissement dans le domaine communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La reprise, à l'euro symbolique, de la parcelle du lotissement citée ci-dessus.
- La réalisation de la cession (frais de notaire à la charge de la commune) par actes authentiques par devant l'étude de Mes F. PEFFERKORN, B. BAILLOT et M. THINES, notaires associés.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette affaire.

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 23.11.2023  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23.11.2023  
Le Maire, Edmond BETTINGER



**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 23 novembre 2023

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

**OBJET : Création de quatre cellules commerciales et de trois appartements.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTEK

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

Le 27 avril 2023, le conseil municipal a validé l'attribution du marché public de travaux « Réhabilitation du presbytère : Création de 04 cellules commerciale et 01 logement et transformation du logement existant en 02 logements » pour un montant total de 478.888,90 € HT.

Lots	Entreprises	Prix	Estimatif
01 Gros œuvre	BTCH	39.862,00 € H.T. 47.834,40 € T.T.C.	43.600,00 € H.T. 52.320,00 € T.T.C.
02 Charpente_ Couv_Zing	Toitures Magnani	5.380,35 € H.T. 6.456,42 € T.T.C.	3.500,00 € H.T. 4.200,00 € T.T.C.
03 Elec_Lum	MELONI SAS	68.902,00 € H.T. 82.682,40 € T.T.C.	47.300,00 € H.T. 56.760,00 € T.T.C.



04 Plâtrerie_ faux_plaf	LP Plâtrerie	35.357,00 € H.T. 42.428,40 € T.T.C.	32.000,00 € H.T. 38.400,00 € T.T.C.
05 Men ext	Simalu	95.311,65 € H.T. 114.373,98 € T.T.C.	100.400,00 € H.T. 120.480,00 € T.T.C.
06 Men int	PFIRSCH Robert et Fils	15.862,00 € H.T. 19.034,40 € T.T.C.	11.400,00 € H.T. 13.680,00 € T.T.C.
07 Chauffage_clim	Sani Regul Chauffage	48.685,00 € H.T. 58.422,00 € T.T.C.	63.900,00 € H.T. 76.680,00 € T.T.C.
08 Sanitaires_ plomb	AR chauffage	21.670,00 € H.T. 26.004,00 € T.T.C.	16.900,00 € H.T. 20.280,00 € T.T.C.
09 Chapes_ carrelage	Nasso	11.304,43 € H.T. 13.565,32 € T.T.C.	10.300,00 € H.T. 12.360,00 € T.T.C.
10 Peinture	Eko peintures grand est	14.490,11 € H.T. 17.388,13 € T.T.C.	17.800,00 € H.T. 21.360,00 € T.T.C.
11 Sols souples	Eko peintures grand est	8.677,71 € H.T. 10.413,25 € T.T.C.	7.800,00 € H.T. 9.360,00 € T.T.C.
12 Façades_ isolation	Les peintures réunies	63.349,15 € H.T. 76.018,98 € T.T.C.	71.200,00 € H.T. 85.440,00 € T.T.C.
13 Serrurerie	Serrurerie mosellane	50.037,50 € H.T. 60.045,00 € T.T.C.	34.600,00 € H.T. 41.520,00 € T.T.C.
<b>Total HT</b>		<b>478.888,90 € H.T.</b>	<b>460.700,00 € H.T.</b>

Des changements, évolutions, améliorations du projet sont intervenus depuis cette date.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le jeudi 23 novembre 2023 afin d'étudier les avenants pour la « Réhabilitation du presbytère : Création de 04 cellules commerciales et 01 logement et transformation du logement existant en 02 logements » à Ham-sous-Varsberg.

Concernant le lot 01 « Gros Œuvre ».

Suite aux travaux exécutés dans la cour arrière pour la réalisation de l'extension, la dalle existante, trop fragile car pas assez épaisse et non armée, s'est désagrégée.

Il faut donc couler une dalle sur toute la surface de la cour.

La réalisation de ces travaux revêt un caractère urgent du fait que, de cela, dépend la tenue du planning des travaux. Notamment l'intervention du façadiste et la mise en place de son échafaudage pour la pose de l'isolant et des enduits de façade.

Montant initial du marché public 39.862,00 € HT

Montant de l'avenant 7.818,00 € HT

Nouveau montant 47.680,00 € HT

Concernant le lot 04 « Plâtrerie faux plafonds ».

Suite aux travaux de démolitions des dégâts ont été subis par certains murs.

Les caissons de volet existant étaient plus imposants que les nouveaux volets. Il y a donc une nécessité de combler l'écart existant entre les nouveaux volets et la maçonnerie.

La réalisation de ces travaux revêt un caractère urgent du fait que, de cela, dépend la tenue du planning des travaux. Notamment l'intervention de l'entreprise EKO PEINTURES GRAND EST « Lot 10 Peinture ».

Montant initial du marché public	35.357,00 € HT
Montant de l'avenant	13.039,32 € HT
Nouveau montant	48.396,32 € HT

Concernant le lot 09 « Chapes carrelage ».

Suite aux travaux de démolition de la scène il a été constaté qu'il n'y avait pas de carrelage sous la scène.

Lors des travaux relatifs à la vitrine des dommages ont été subis par le carrelage.

La réalisation de ces travaux revêt un caractère urgent du fait que, de cela, dépend la tenue du planning des travaux. Il est impératif de couler la chape avant les travaux de plâtrerie et de peinture afin que l'humidité en émanant n'endommage pas les travaux à venir.

Montant initial du marché public	11.304,43 € HT
Montant de l'avenant	21.117,20 € HT
Nouveau montant	32.421,63 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les avenants qui revêtent un caractère urgent.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 20 voix pour et 1 abstention

Approuve : le projet présenté création de quatre cellules commerciales et de trois appartements à Ham-sous-Varsberg.

Autorise : Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Rappel : l'attribution et les montant du marché public de travaux « Réhabilitation du presbytère : Création de 04 cellules commerciale et 01 logement et transformation du logement existant en 02 logements ».

Lots	Entreprises	Montant Initial du marché public	Nouveau montant du marché public
01 Gros œuvre	BTCH	39.862,00 € H.T. 47.834,40 € T.T.C.	47.680,00 € H.T. 57.216,00 € T.T.C.
02 Charpente_ Couv_Zing	Toitures Magnani	5.380,35 € H.T. 6.456,42 € T.T.C.	5.380,35 € H.T. 6.456,42 € T.T.C.
03 Elec_Lum	MELONI SAS	68.902,00 € H.T. 82.682,40 € T.T.C.	68.902,00 € H.T. 82.682,40 € T.T.C.
04 Plâtrerie_ faux_plaf	LP Plâtrerie	35.357,00 € H.T. 42.428,40 € T.T.C.	48.396,32 € H.T. 58.075,58 € T.T.C.
05 Men ext	Simalu	95.311,65 € H.T. 114.373,98 € T.T.C.	95.311,65 € H.T. 114.373,98 € T.T.C.
06 Men int	PFIRSCH Robert et Fils	15.862,00 € H.T. 19.034,40 € T.T.C.	15.862,00 € H.T. 19.034,40 € T.T.C.
07 Chauffage_clim	Sani Regul Chauffage	48.685,00 € H.T. 58.422,00 € T.T.C.	48.685,00 € H.T. 58.422,00 € T.T.C.

08 Sanitaires_ plomb	AR chauffage	21.670,00 € H.T. 26.004,00 € T.T.C.	21.670,00 € H.T. 26.004,00 € T.T.C.
09 Chapes_ carrelage	Nasso	11.304,43 € H.T. 13.565,32 € T.T.C.	32.421,63 € H.T. 38.905,96 € T.T.C.
10 Peinture	Eko peintures grand est	14.490,11 € H.T. 17.388,13 € T.T.C.	14.490,11 € H.T. 17.388,13 € T.T.C.
11 Sols souples	Eko peintures grand est	8.677,71 € H.T. 10.413,25 € T.T.C.	8.677,71 € H.T. 10.413,25 € T.T.C.
12 Façades_ isolation	Les peintures réunies	63.349,15 € H.T. 76.018,98 € T.T.C.	63.349,15 € H.T. 76.018,98 € T.T.C.
13 Serrurerie	Serrurerie mosellane	50.037,50 € H.T. 60.045,00 € T.T.C.	50.037,50 € H.T. 60.045,00 € T.T.C.
<b>Total HT</b>		<b>478.888,90 € H.T.</b>	<b>520.863,42 € H.T.</b>

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 23.11.2023  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23.11.2023  
Le Maire, Edmond BETTINGER



*(Handwritten signature in blue ink)*

Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
présents : 15

**OBJET : Subventions aux associations.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTER ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) avant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTER

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Association Les Amis de Lussac	600 €
Association des Anciens combattants de Ham	150 €
Association Sportive du Gymnase Ham	1 600 €
Cercle Arts Martiaux de Ham	700 €
Chorale St. Cécile de Ham	300 €
Club La Fleur de l'âge	300 €
Association cynophile de Ham	340 €
Ham en fêtes	1 200 €
Ham'Tonic	200 €
Ham'Usez-vous	200 €
Association Société des Mineurs et Travailleurs	400 €

Supporter Club FC Metz	100 €
Union Nationale des Parachutistes section Ham	500 €
<b>TOTAL =</b>	<b>6 590 €</b>

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 23.11.2023  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23.11.2023  
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département  
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement  
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers  
élus : 23

Séance du 23 novembre 2023

Conseillers  
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond BETTINGER, Maire

Conseillers  
présents : 15

**OBJET : Loyers communaux 2024.**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

**Présents** : M. Edmond BETTINGER ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Christine DIESCHOUK ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; M. Serge SOBOLSKY ; M. Jérôme LICHNER ; M. Nicolas WEBER ; M. Valentin BECK ; Mme Patricia HARTEK ; M. Michel BAUER ; Mme Sandra RESLINGER ; M. Fabrice BURTIN.

**Absent (s) ayant donné procuration** : Mme Vanessa TERRY à M. Valentin BECK  
M. Bruno STOSSE à M. Jérôme LICHNER  
Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER à Mme Estelle DECHOUX-DOYEN  
M. Christophe FISTAROL à M. Nicolas WEBER  
M. Cyrille DALSTEIN à Mme Cindy BERTRAND  
Mme Quira BASTIAN à Mme Patricia HARTEK

**Absent (s) excusé (s)** : Mme Doris GUYON ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas WEBER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer l'indice de référence des loyers du troisième trimestre 2023 aux loyers communaux, soit 3.49% à compter du 1er janvier 2024.

Publié le : 23.11.2023

POUR COPIE CONFORME  
Fait et délibéré le 23.11.2023  
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 23.11.2023  
Le Maire, Edmond BETTINGER

